



FICHE TECHNIQUE
COMPOST VÉGÉTAL LACHUTE (0,3-0,35-0,1)
 TAMISÉ ½pouce



N° DE PRODUIT : LAC212002

UTILISATION :

- Enrichir tout type de sol
- Améliorer la structure d'un sol sableux, loameux ou argileux

AVANTAGES :

- Apport de matière organique
- Augmente la rétention en eau du sol
- Apport de nutriments essentiels aux plantes et micro-organismes du sol

COMPOSITION :

Compost (résidus verts, feuilles, pelouse, matières ligneuses), tourbe

*Note : Ce compost peut contenir de petits morceaux de plastique provenant des sacs utilisés pour la cueillette des résidus verts, n'est pas recommandé pour faire du terreautage.

Analyse minimale garantie (base humide) :

- Azote total (N)	0,3 %
0,25 % d'azote insoluble dans l'eau	
- Acide phosphorique assimilable (P ₂ O ₅)	0,35 %
0,5 % d'acide phosphorique total	
- Potasse soluble (K ₂ O)	0,1 %
- Matière organique	10 %
- Humidité maximale	65 %

Autres caractéristiques physico-chimiques:

- pH.....	6,5 – 8,0
- Rapport C/N.....	10 - 20

Mode d'emploi :

Le compost doit être utilisé dans le cadre d'un programme complet de fertilisation lié à la fertilité du sol	Épaisseur (mm)	v ³ /1 000 pi ²	kg/ha	Éléments disponibles			
				N (kg/ha) réf. 1	P ₂ O ₅ (kg/ha) réf. 2	K ₂ O (kg/ha) réf. 3	
Dose maximale annuelle durant la saison de croissance (Guide de référence en fertilisation, CRAAQ 2003)	Potager	3	0,3	23 231	31	240	44
	Entretien arbres et arbustes (feuilles persistantes-caduques)	0,3 – 0,6	0,04 – 0,07	2 904 – 4 840	4 - 6	30 - 50	6 - 9
	Implantation pelouse	2,0	0,2	16 455	22	170	31
	Entretien pelouse	0,8	0,1	6 776	9	70	13
Dose maximale annuelle (réf. 4)	4	0,5	34 045	45	352	65	
Référence							
1 Disponibilité ajustée avec le rapport C/N variant de 5 à 30% (Guide de référence en fertilisation, CRAAQ 2003)							
2 Disponibilité de 70%							
3 Disponibilité de 100%							
4 Application maximale afin de respecter les exigences pour les ajouts cumulatifs au sol des éléments traces (Circulaire à la profession T-4-93)							

AVIS – LE TAUX D'APPLICATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX RELATIFS À L'APPLICATION D'ÉLÉMENTS FERTILISANTS OU D'ÉLÉMENTS TRACES SUR LES SOLS AINSI QU'À LA LOI SUR LES ENGRAIS ET AU RÈGLEMENT SUR LES ENGRAIS.

Produit livré en VRAC: Le poids estimé du produit apparaît sur le billet de pesée remis par le transporteur au moment de la livraison du produit

(2018-01-09)